

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avait donné pouvoir : BRUGERE Thierry à DENOUVION Victor, TOUILE ET HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie

Était absent : SCHMIDT Franck

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 26
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-88 – DENOMINATION DE LA PLACE DU CHATEAU

M. LINARÈS rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

L'accès actuel, qui dessert les services techniques, le futur bâtiment de la Police municipale ainsi que la Maison de la Culture Convivencia, prête à confusion, tant en raison de l'existence de l'"impasse du Château" et de la "place du Château", que de la présence de deux châteaux sur la commune. Il est donc proposé de clarifier la situation en attribuant le nom suivant :

Nicolas Bachelier (1487-1556), maître-maçon, ingénieur, architecte et sculpteur de la Renaissance toulousaine, est l'architecte d'une partie du château classé de Saint-Jory. À partir de 1545, il intervient pour Michel du Faur, juge-mage de Toulouse, en réalisant la porte d'entrée de la façade ouest ainsi que, probablement, deux cheminées au rez-de-chaussée et à l'étage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

APPROUVE la dénomination Rue du Château Nicolas BACHELIER en lieu et place de l'impasse du Château et de la place du Château ;

PREND ACTE de la nouvelle dénomination et numérotation des équipements publics suivants :

- Services techniques : 1 rue du Château Nicolas Bachelier ;
- Police municipale : 3 rue du Château Nicolas Bachelier ;

Accusé de réception en préfecture
Maison de la Culture Convivencia : 5 rue
031-213104904-20250923-DELIB202588-DE
Reçu le 26/09/2025



Nicolas Bachelier ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le :

09 OCT. 2025

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS